Délibération n°2018/34

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L613-2 et L715-2 ;
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT ;
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'UTT n°2018.20 du 13 mars 2018.

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2018 :

Objet : Règlement des études du DU « Ingénierie, Réseaux, Informatique et Système d'Information » (IRIS)
Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le règlement des études du diplôme d'université « Ingénierie, Réseaux, Informatique et Système d'Information » (ci-joint) applicable à compter de la rentrée universitaire 2018 et jusqu'à nouvelle délibération, sous réserve de la correction de RT en SRT.

Résultat du vote :

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Troyes, le 14 juin 2018

Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 18.06.2018
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 18.06.2018

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr